



BARÈME D'HONORAIRES

AM TRANSACTION

SASU au capital de 10000 € - RCS EVRY 949396039

Siège social : 95 Grande Rue 91290 ARPAJON

Tel : 01 60 83 87 00 - E-mail : arpajon@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 12 Mars 2024

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 100.000 €	9 %
De 100.001 à 150.000 €	8 %
De 150.001 à 200.000 €	7 %
De 200.001 à 300.000 €	6 %
De 300.001 à 400.000 €	5 %
Au-delà de 400.001 €	4.5 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires ;

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Honoraires de rédaction d'acte : 480 € TTC à la charge de l'acquéreur

Pré état daté : 180 € TTC à la charge du vendeur

ERP : 30 € TTC à la charge du vendeur

N° TVA intra-communautaire : FR 23943936039 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier (et administrateur de biens) –

Carte professionnelle n°CPI 91092025000000018 délivrée par la CCI de l'Essonne – Activité : Transaction.

NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante